

DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



LES ACHARDS

## COMMUNE DES ACHARDS

### REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 09 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 25  
Nombre de conseillers représentés : 2  
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 27

L'an deux mille vingt six, le neuf mars deux mille vingt six à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 03/03/2026, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

**Présents** : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Evelyne BAUD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Patricia BLANCHARD, Jean-Pierre CITEAU, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Ingrid BERNARD, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELLIER, Martial CAILLAUD, Isabelle LE BRUSQUET, Pauline CAILLONNEAU.

**Absents donnant pouvoir** : Nathalie KARCHER a donné pouvoir à Didier RETAILLEAU, Hélène LEMESLE a donné pouvoir à Patricia BLANCHARD

**Absents excusés** : 1

**Absents** : 7

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

#### **D09032026\_19 : Convention de transfert des espaces communs du lotissement Eco-quartier de la Forêt**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un lotissement privé dénommé Eco-quartier de la Forêt s'est achevé le 13 juillet 2012.

Le lotisseur, la SARL DU DOMAINE, avait présenté en 2021 une demande tendant à ce que les équipements communs de cette opération, puissent être classés dans le domaine communal, que le réseau d'eaux pluviales, le bassin d'orage et l'éclairage public puissent être transférés à La Commune des Achards et enfin que le réseau d'eaux usées puisse être transféré à la CCPA.

Depuis, plusieurs rencontres ont été organisées notamment à la demande de l'ASL ECO QUARTIER DU DOMAINE en vue de la régularisation de la situation de l'Ecoquartier du Domaine.

Vu l'article L141-3 du Code de la voirie routière, stipulant que les délibérations de classement sont dispensées d'enquête publique préalable lorsque l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie.

Considérant la déclaration d'achèvement et la conformité des travaux, il convient d'intégrer les espaces communs du lotissement Eco-quartier de la Forêt dans le domaine public de la commune.

Pour se faire, les modalités du transfert des espaces communs sont formalisées dans la convention ci-jointe prévoyant de procéder aux opérations suivantes afin de régulariser la situation de l'Ecoquartier du Domaine :

1°) Acte de cession à titre gratuit au profit de la Commune portant sur les espaces communs correspondant à la voirie et aux réseaux correspondant aux parcelles numéros 152, 304, 278, 280, 293, 307, 314 et 345,

- En ce qui concerne les espaces verts, arbres et autres végétaux existants sur partie de l'assiette cadastrale des parcelles cédées, leur entretien demeurera à la charge de l'ASL.
- la parcelle numéro 302 constitutive du bassin de rétention et d'un passage piétonnier arboré en haie ;
- L'entretien de ladite haie devant se faire de la manière suivante : la commune entretiendra la haie côté commune et l'ASL entretiendra le côté intérieur du lotissement,

2°) Acte de cession à titre gratuit au profit de l'ASL ECO QUARTIER DU DOMAINE des parcelles numéros 292, 313 et 315.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur ce transfert.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** le transfert dans le domaine public de la commune des espaces communs du lotissement Eco-quartier de la Forêt tels qu'ils sont définis dans la convention de transfert ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de transfert et les actes authentiques devant notaire dont les frais d'acte et de publicité foncière sont à la charge du demandeur ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision et notamment de la mise à jour du tableau de classement des voies communales.

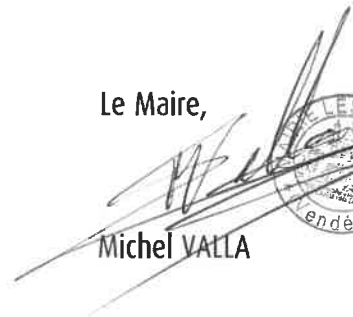
La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST,



Le Maire,

Michel VALLA



Fait et délibéré à Les Achards,  
Les jours, mois et an susdits,  
Publié sur le site internet le 11/03/2026  
Au registre